

**300 - Insertion, emploi et lutte contre les exclusions**

**Proposition de mise en place  
du circuit court de l'emploi**

**Rapport n° CD/2018/028**

**Service Chef de file :**

L6 - Inclusion, développement, emploi

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

Le modèle social français est à bout de souffle. Financé à crédit, il n'est plus en mesure de répondre aux défis que traverse la société, et en premier lieu le défi de l'emploi.

L'empilement de réformes successives masque difficilement l'incapacité du système actuel à apporter des solutions structurelles et durables aux problématiques induites par la grande précarité, le chômage de masse et l'exclusion des plus fragiles.

Afin de concilier l'exigence économique et l'exigence sociale, et à l'occasion des 10 ans du RSA, l'Exécutif départemental du Bas-Rhin souhaite encore aller plus loin en matière d'insertion et d'emploi en expérimentant « Le circuit court de l'emploi - #1emploipourtous ».

Le Plan pour le Développement, l'Emploi et l'Inclusion 2018-2021 (PDEI) s'inscrit dans la continuité et la nouveauté du Plan Départemental de l'Emploi et de l'Inclusion 2017-2019 tout en l'étoffant. En effet, l'Exécutif départemental souhaite impulser une vision nouvelle de la société de demain, plus solidaire et plus responsable, construite à partir du terrain, dans les bassins de vie et d'emploi, par un meilleur rapprochement des besoins des entreprises et des compétences détenues par les Bas-Rhinois.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'approuver les termes du projet de Plan pour le Développement, l'Emploi et l'Inclusion 2018-2021 ainsi que ses annexes.

Le modèle social français est à bout de souffle. Financé à crédit, il n'est plus en mesure de répondre aux défis que traversent la société, et en premier lieu le défi de l'emploi. Il exclut davantage qu'il n'insère ou n'inclut, en dépit de l'embellie économique :

- la croissance, ainsi que les évolutions technologiques et numériques, laissent de côté les personnes les plus fragiles, aujourd'hui durablement éloignées du marché du travail et laissées au bord du chemin du fait d'un chômage structurel qui progresse dangereusement ;
- l'émergence de défis socio-professionnels et sociétaux nouveaux fragilisent encore davantage les plus démunis (l'allongement de la durée de vie et de cotisation, l'automatisation croissante des tâches, la révolution numérique...) ;

- la multiplicité et la complexité de l'écosystème des politiques de l'emploi : que ce soit pour l'accès aux droits, pour l'indemnisation, pour l'intermédiation entre les demandeurs d'emploi et les entreprises, pour l'accompagnement, pour l'orientation ou pour la formation, interviennent une multitude d'acteurs, aux multiples statuts, sur des bases territoriales distinctes, selon des règles de gestion rarement unifiées, voire incompatibles, et sans réelle mutualisation des financements.

De manière plus générale, en France, des mesures curatives, pourtant beaucoup plus coûteuses que les mesures préventives, ont été, de fait, privilégiées et la réglementation a souvent été source de rigidité, là où la souplesse est la condition d'une approche efficace et humaine pour l'inclusion des personnes.

## **1) Vers une société plus inclusive et un changement de regard : un premier bilan du Plan Départemental pour l'Emploi et l'Inclusion (2017-2019) encourageant et porteur de nouveaux défis**

Le PDEI, adopté par l'Assemblée Plénière le 8 décembre 2016, a permis d'impulser une dynamique collective encourageante, à consolider au profit des Bas-Rhinois et des entreprises.

### **· Le bilan 2017 montre des résultats positifs concrets et mesurables, autour d'un juste équilibre entre :**

- la bienveillance dans l'accompagnement des situations individuelles vers et dans l'emploi, qui a permis une baisse du nombre d'allocataires du RSA et de la dépense relative au RSA, au travers de dispositifs d'aide à l'insertion sociale et professionnelle variés et innovants, des mises en emploi importantes par le biais des conseillers emploi et des partenaires.

- l'exigence du juste droit dans l'accès à l'allocation du RSA, grâce à des contrôles plus efficaces, démultipliés et plus sécurisés.

### **· Toutefois de nouvelles formes d'accompagnement et de mobilisation du public sont à construire**

La situation des personnes les plus éloignées de l'emploi et les moins qualifiées constitue un axe majeur de mobilisation : 46 % des BRSA sont aujourd'hui sans contrat ou en cours de renouvellement et 55 % des demandeurs d'emploi ont 3 ans ou plus d'ancienneté dans le chômage. L'isolement constitue l'une des caractéristiques fortes des allocataires du RSA dans le Bas-Rhin, et la réforme du RSA en décembre 2016 a apporté des contraintes supplémentaires pour les allocataires (effet figé, statut travailleurs indépendants, demande en ligne...).

## **2) Accompagner tous les Bas-Rhinois vers et dans l'emploi : aller plus loin grâce au circuit court de l'action publique et à l'alliance des acteurs du Plan pour le Développement pour l'Emploi et l'Inclusion (2018-2021)**

Plutôt que de devoir traiter les conséquences de la perte d'emploi et de compenser les situations de précarité, il est proposé que le Département du Bas-Rhin s'attaque aux causes des difficultés sociales en misant sur l'investissement social : investir dans les personnes pour renforcer leurs compétences et leur capacités, leur autonomie et leur permettre de participer pleinement au monde du travail et à la société.

Cette proposition de démarche s'appuie sur plusieurs changements de paradigme :

- dans la vision des **politiques sociales** tout d'abord : elles ne représentent pas seulement une dépense, un coût ou une charge, elles procurent un **retour sur investissement** en termes sociétal, humain, économique et financier ;
- dans **l'approche des personnes**, considérées comme pleinement actrices de leur parcours, au travers d'une **augmentation des atouts et des compétences individuelles** des personnes dans une approche plus «capacitante» ;
- dans la mobilisation **des solutions**, en misant sur la levée des freins, aux moyens **de services et d'équipements** (l'accompagnement, la mobilité, le logement, la garde d'enfants...) plutôt que sur les aides monétaires individuelles ;
- dans **l'évaluation** de l'impact réel des actions pour leurs bénéficiaires, en misant sur une logique **de résultats** et non de moyens.

Pour répondre à ces enjeux et faire du Département du Bas-Rhin le premier territoire à fort investissement social, il est proposé au Conseil Départemental de décider d'approuver le Plan pour le Développement de l'Emploi et l'Inclusion (2018-2021), dans la continuité du Plan Départemental de l'Emploi et l'Inclusion (2017-2019), s'articulant autour d'actions innovantes et d'outils plus efficaces, tels que détaillés en annexes au présent rapport.

Approche stratégique et globale départementale, le PDEI devra être décliné territorialement, en fonction des atouts et des défis de chaque territoire, des besoins des entreprises et des potentiels des personnes en recherche d'emplois. Il est proposé que ces plans territoriaux soient co-construits en 2018 et 2019 avec les institutions et acteurs associatifs locaux, les entreprises, les partenaires du Département et des personnes en recherche d'emplois.

Ces dynamiques s'appuieront sur plusieurs leviers, détaillés dans les annexes :

- l'écoute et l'implication, tant des citoyens que des entreprises et partenaires du Département. « Seul, on va plus vite, ensemble on va plus loin » pour offrir à chaque Bas-Rhinois une place et un avenir et répondre aux besoins de compétences des entreprises ;
- un rapprochement des territoires de vie et des territoires d'intervention, pour faire coïncider « l'espace des situations critiques » et « l'espace des solutions » et ainsi faire émerger des relations et ressources territoriales sur mesure et adaptée aux réalités du territoire ;
- un travail en réseau et partenarial renforcé, autour d'une approche fondée sur la personne et non sur « les publics », sur le parcours de la personne et non sur les dispositifs, et sur les besoins du territoire en proximité ;
- une place plus importante donnée à l'économie sociale et solidaire (ESS) et à la responsabilité sociale des entreprises (RSE), en facilitant et en valorisant les initiatives concrètes en faveur des BRSA, notamment le parrainage par des professionnels, la rencontre de DRH, les stages de découverte des métiers ou de l'entreprise, le mécénat de compétences.... ;
- des outils renouvelés en faveur de l'efficacité et de l'approche humaine des actions, tels qu'une plateforme numérique de relation directe entre offre et demande d'emplois, en proximité.

Ces leviers renforcés et innovants permettront d'atteindre les objectifs ambitieux qu'il est proposé que le Département du Bas Rhin se fixe dans le cadre du projet de Plan de Développement pour l'Emploi et l'Inclusion :

- favoriser l'accès à l'emploi durable de 12 000 personnes d'ici 2021 par une dynamisation globale des dispositifs d'insertion ;

- proposer d'ici 2021 une voie d'insertion à 8 000 allocataires du RSA, notamment les plus éloignés de l'emploi ;
- poursuivre la gestion rigoureuse des droits en réalisant 12 000 contrôles d'ici 2021.

Les commissions réunies le 7 juin 2018 ont émis un avis favorable (commission Emploi, Insertion et Logement ; commission de l'Attractivité, du développement du département et des relations internationales ; commission Dynamiques Territoriales).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :*

- *d'approuver la mise en place du circuit court de l'emploi (annexe 1), qui a valeur de programme de Programme Départemental d'Insertion pour la période 2018-2021 ;*
- *d'approuver les annexes : l'offre sociale du Département du Bas-Rhin (annexe 2), la cartographie des acteurs (annexe 3), le tableau de bord (annexe 4), un benchmark (annexe 5) et un modèle de fiche action (annexe 6), jointes à la présente délibération ;*
- *d'approuver la déclinaison territoriale à venir du circuit court de l'emploi ;*
- *de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre, la modification, les avenants éventuels, la déclinaison territoriale et l'évaluation de l'ensemble des documents indiqués ci-dessus ;*
- *de charger son Président d'assurer leur mise en œuvre.*

Strasbourg, le 13/06/18

Le Président,



Frédéric BIERRY